

Programme de formation

Public concerné

L'exercice de l'activité professionnelle implique la détention par le candidat d'un diplôme infirmier d'État (DEI)

Pré-requis

Avoir pour projet de s'installer en libéral ou de vouloir poursuivre son activité libérale (statut titulaire ou remplaçante)

Modalités

CLASSE VIRTUELLE (sur 3 jours)

- 🕒 21 heures
- 🔄 Formation continue
- 💶 1 500 €

**PARTICIPATION FORFAITAIRE
AU TITRE CPF : 150 €**

Profil du formateur

Formateur/évaluateur expert en NGAP

Version : 02/2026

Taux moyen de satisfaction : Nouveau thème

Taux de certification : Nouveau thème

Date d'échéance

de l'enregistrement : 28-02-2028

FORMATION CERTIFIANTE

INFIRMIERS LIBÉRAUX – DEVENIR EXPERT EN COTATION, FACTURATION ET RÈGLEMENTATION

Certification professionnelle détenue par ORION SANTÉ R57082, enregistrée par France Compétences le 28/02/2025 : Gérer l'aspect réglementaire et administratif de l'activité d'infirmière libérale

Financement : CPF sous réserve de validation de la demande de certification par France compétences

Résumé de la formation

Cette formation répond aux besoins essentiels des infirmiers libéraux, qu'ils soient déjà en exercice ou en voie d'installation. Elle vise à renforcer la maîtrise des aspects réglementaires, tels que la nomenclature des actes professionnels (NGAP) et les obligations administratives, pour garantir une gestion conforme et efficace de leur activité. Pour les professionnels déjà installés, elle permet d'actualiser leurs connaissances et de prévenir les erreurs de cotation, limitant ainsi les risques de sanctions financières.

Pour ceux qui envisagent de s'installer, la formation offre une préparation indispensable pour aborder sereinement les obligations liées à la profession. Elle assure ainsi une activité professionnelle sécurisée et une rémunération ajustée, tout en contribuant à la qualité des soins infirmiers.

Objectifs de la formation

Cette formation devra permettre à l'apprenant de :

- Sélectionner et appliquer les textes juridiques, réglementaires et conventionnels pertinents pour éviter les contentieux dans la pratique infirmière libérale.
- Cibler les soins infirmiers adaptés à la personne soignée en analysant une situation clinique et les données de santé.
- Établir la cotation des actes infirmiers selon la NGAP pour garantir la conformité professionnelle vis-à-vis des patients et organismes payeurs.
- Émettre une facture en respectant les règles conventionnelles afin d'éviter tout rejet de la part des caisses d'assurance maladie.
- Justifier les cotations en cas de litige avec les caisses d'assurance maladie en rédigeant un argumentaire conforme à la NGAP.

Méthode pédagogique et modalité des épreuves de certification

La formation allie théorie et pratique avec des méthodes affirmatives, actives et interrogatives. De plus, il est remis un support pédagogique unique en format papier ou PDF, conçu par des experts. Des évaluations formatives (quiz) sont réalisées vérifiant les connaissances acquises. Un pré-test évalue le niveau initial de chacun.

Un mail de convocation est envoyé, informant des modalités et de l'organisation des évaluations de certification. Basées sur 5 épreuves distinctes validant les 5 compétences comme « acquises » :

- Étude de cas ciblant les textes réglementaires et les évaluations cliniques
- Étude de cas avec un rapport rédigé sur la classification des soins
- Mise en situation professionnelle autour de la cotation d'actes
- Étude de cas en établissant une facture de soins avec les règles conventionnelles
- Mise en situation professionnelle autour d'un contrôle administratif lié à une erreur de codage

Un jury composé d'experts et de professionnels de santé délibère sur l'attribution de la certification en fonction des compétences démontrées et des résultats obtenus à chaque épreuve. Les résultats sont communiqués le jour même aux candidats et un relevé des notes est communiqué dans les 10 jours suivants. Des procédures de rattrapage et de recours sont prévus.

L'ensemble de ces modalités est validé par le conseil de perfectionnement et la direction d'Orion avec son conseil scientifique.

Nos formations peuvent être adaptées pour les personnes en situation de handicap. Notre Référente Handicap est à votre disposition pour échanger en toute confidentialité sur votre projet de formation et pour mettre en place les éventuels aménagements spécifiques à prévoir. Contactez notre Référente Handicap à l'adresse suivante : contact@orionsante.fr pour convenir d'un rendez-vous téléphonique.

Orion Santé

10 rue Stanislas Torrents, 13006 Marseille - 04 99 133 500
Délai d'accès à la formation : consultez nos Conditions
Général de Vente sur notre site www.orionsante.fr

Programme de formation

Public concerné

L'exercice de l'activité professionnelle implique la détention par le candidat d'un diplôme infirmier d'État (DEI)

Pré-requis

Avoir pour projet de s'installer en libéral ou de vouloir poursuivre son activité libérale (statut titulaire ou remplaçante)

Modalités

CLASSE VIRTUELLE (sur 3 jours)

- 🕒 21 heures
- 🔄 Formation continue
- 💶 1 500 €

**PARTICIPATION FORFAITAIRE
AU TITRE CPF : 150 €**

Profil du formateur

Formateur/évaluateur expert en NGAP

Version : 02/2026

Taux moyen de satisfaction : Nouveau thème

Taux de certification : Nouveau thème

Date d'échéance

de l'enregistrement : 28-02-2028

FORMATION CERTIFIANTE

INFIRMIERS LIBÉRAUX – DEVENIR EXPERT EN COTATION, FACTURATION ET RÈGLEMENTATION

Certification professionnelle détenue par ORION SANTÉ R57082, enregistrée par France Compétences le 28/02/2025 : Gérer l'aspect réglementaire et administratif de l'activité d'infirmière libérale

Financement : CPF sous réserve de validation de la demande de certification par France compétences

Compétence 1 • Durée : 5 heures

Analyser les textes juridiques, réglementaires et conventionnels spécifiques à l'exercice d'infirmier(ère) libéral(e), à destination de sa pratique professionnelle, afin de sélectionner et appliquer les références pertinentes pour prévenir les contentieux.

- Historique de la profession, exercice libéral, évolution démographique
- Régulation démographique et conventions avec les caisses
- Dossier de soin, traçabilité, nouveaux modes d'organisation, outils numériques
- Code de déontologie, ONI, contrats d'exercice
- Normes PMR
- Élimination des déchets
- Nomenclature : historique et évolutions majeures (10 avenants modifiant les dispositions générales et la NGAP)

→ ÉPREUVE D'ÉVALUATION (étude de cas)

Compétence 2 • Durée : 4 heures

Analyser une situation clinique en s'appuyant sur l'examen clinique et le recueil de données de santé afin de cibler les actes de soins infirmiers à destination de la personne soignée.

- Recueil exhaustif des données de santé
- Analyse clinique et justification des actes de soins
- Justification des actes de soins
- Conformité réglementaire : Soins conformes aux recommandations professionnelles
- Protocole thérapeutique et organisation des soins
- Information à transmettre/sécurisation des données

→ ÉPREUVE D'ÉVALUATION (étude de cas)

Compétence 3 • Durée : 4 heures

Établir la cotation d'un acte infirmier en appliquant les dispositions générales et spécifiques de la nomenclature générale des actes professionnels à destination des patients ou des organismes payeurs, afin de garantir la conformité et la sécurité de l'exercice professionnel.

- Cotation des actes infirmiers selon la NGAP
- Articles de la NGAP contenus dans le chapitre I du titre XVI
- Conformité d'une ordonnance selon la nomenclature
- Ordonnances complexes et simples et règles de cumul d'actes
- Libellés et cotations corrects

→ ÉPREUVE D'ÉVALUATION (mise en situation)

Compétence 4 • Durée : 4 heures

Émettre une facture d'acte de soin en appliquant les règles conventionnelles de l'infirmier libéral à destination de la caisse d'assurance maladie concernée, afin d'éviter un rejet ou un indu de facturation.

- Cas particulier : soins hors nomenclature et non-utilisation des feuilles de soin (CERFA)
- Conformité logiciel métier (5 indicateurs)
- Création de factures adéquates
- Entente ou accord préalable
- Différents types et étapes de contrôles (médical et administratif) par la CPAM

→ ÉPREUVE D'ÉVALUATION (étude de cas)

Compétence 5 • Durée : 4 heures

Justifier ses cotations en cas de litiges avec les caisses d'assurance maladie, en rédigeant un argumentaire au regard de la nomenclature générale des actes professionnelles, à destination du service de contrôle, afin de garantir la continuité de son activité professionnelle.

- Libellés et cotations corrects : argumentaire
- Règles de cumul pour les actes complexes
- Description des démarches (étapes/litige) et délais de recours
- Respect du cadre réglementaire

→ ÉPREUVE D'ÉVALUATION ET CERTIFICATION (mise en situation)

Nos formations peuvent être adaptées pour les personnes en situation de handicap. Notre Référente Handicap est à votre disposition pour échanger en toute confidentialité sur votre projet de formation et pour mettre en place les éventuels aménagements spécifiques à prévoir. Contactez notre Référente Handicap à l'adresse suivante : contact@orionsante.fr pour convenir d'un rendez-vous téléphonique.

Orion Santé

10 rue Stanislas Torrents, 13006 Marseille - 04 99 133 500
Délai d'accès à la formation : consultez nos Conditions
Générales de Vente sur notre site www.orionsante.fr